

## DISCOURS VŒUX 2026

**Remerciements aux personnes présentes** : Conseil Départemental, Agglo, Maires et élus voisins, équipe municipale et conjoints, secteur économique, bénévoles, agents municipaux, population

Nicolas SAUTEUR, Maxence BAROUH Canoë et Mairie

**Personnes à excuser** : Préfecture, Sénateurs, J. AUZOU

Je suis ravi de vous voir, aussi nombreux, mais cette affluence peut, sans doute, s'expliquer, également, par la présence des candidats issus des 4 listes évoqués pour les élections municipales de mars prochain.

Pour autant, ce discours devrait être largement différent de celui des années passées. En effet, la présente cérémonie se déroule pendant la période de réserve au cours de laquelle aucune revue de projet, aucun bilan, aucune indication sur des projets ne peuvent être présentés. Même si de nombreux collègues maires ont fait état des réalisations 2025, voire même des investissements réalisés depuis le début de leur mandat, et alors même que la Commune a avancé sur de nombreux projets, l'an dernier, je ne le ferai point, ne voulant offrir un début d'argument à l'occasion d'un éventuel recours contre les résultats des élections municipales, puisque les deux dernières élections municipales ont fait l'objet de vaines contestations par des esprits chagrins devant le Tribunal Administratif.

Par ailleurs, et même si Jacques AUZOU, lors des voeux du Grand Périgueux aux personnalités a dévoilé, à mon corps défendant, mais sans que cela n'entraîne de ma part un rejet, les raisons de mon absence pour raison opération et de convalescence postopératoire, je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Là encore, je ne voudrais pas que vienne se greffer une argutie supplémentaire à un éventuel recours. Mon épouse et moi-même interviendrons en temps et en heure, et après la période des élections pour apporter notre témoignage sur ce que nous avons vécu ces derniers temps. Mais, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont envoyé des petits mots de sympathie tant pour mon épouse que pour moi-même, à cette occasion.

Enfin, je n'évoquerai point la situation politique française ou internationale, n'ayant pas de mots suffisants pour décrire ma profonde déception devant la chienlit que nous vivons actuellement et qui, malheureusement, risque de durer, sauf pour espérer que le climat économique s'améliore afin de permettre aux entreprises d'investir et de créer des emplois, car ces 2 points sont essentiels pour le développement de nos communes.

L'an dernier, je vous ai déclaré, qu'à l'occasion des voeux 2026, je relaterais des anecdotes vécues tant par les adjoints que par les conseillers municipaux, et moi-même au cours de ces presque 6 années de mandat et j'y rajouterais quelques éléments marquants qui sont intervenus sur la commune. Chose promise, chose due et en fin de cette prise de parole, vous y aurez droit.

Mais tout d'abord, en cette période électorale, je voudrais évoquer le rôle des élus municipaux et du maire, et relater ce que j'ai entendu lors d'une émission diffusée pendant ma convalescence au cours de laquelle des invités, souvent des journalistes (non locaux) y pontifient de leurs savoirs rarement puisés dans le vécu.

Un essayiste bien connu, Jérôme FOURQUET, dont j'apprécie par ailleurs les analyses, a déclaré lors d'une émission de télévision, le 31 décembre : les maires sont les « héros du quotidien ». Cette formule me convient pour les maires qui ont eu à effectuer des actes de bravoure et certains y ont perdu leurs vies ou en sont subis des conséquences corporelles fortes. Souvenons-nous en.

Et comme l'a dit Manon LOISEL dans le Quotidien du Maire, les maires ne peuvent être des super-héros, car ils n'ont pas de super pouvoirs. Parfois même, on leur demande d'intervenir alors que les moyens correspondants ne leur sont pas données.

Que sont donc les élus municipaux ? Pour ma part, je préfère considérer que les maires, les élus municipaux et communautaires, les services municipaux et ceux de l'agglomération sont les « soutiens du quotidien », en référence à ces ouvriers de l'ombre qui alimentent les chaudières des navires, expression qui au figuré fait référence aux personnes qui effectuent une tâche ingrate et sont peu considérées. Car, en effet, qui s'occupe des écoles, des crèches, des centres de loisirs de la restauration scolaire, de la voirie, de l'eau, de l'assainissement du social et de bien d'autres choses encore ? Ce sont les services de base que les citoyens attendent et qui leur sont indispensables pour de multiples raisons. Et dès la moindre anicroche, les remarques désobligeantes affluent, les réclamations pullulent et les réseaux sociaux sont envahis de reproches, car, vous le savez tous, il faut tout, tout de suite.

Aussi, en ces derniers voeux de la mandature actuelle, je tiens à adresser un grand merci et un grand coup de chapeau aux élus qui m'ont accompagné pendant ces 6 années, ainsi qu'à leurs familles qui acceptent ces absences régulières, pour leurs participations aussi régulières que possible aux multiples réunions qu'il s'agisse des conseils municipaux, des commissions municipales ou des très nombreuses réunions de concertation, d'information. J'en ai dénombré plus de 200 sur les 5 ans passés.

Un grand merci, également, aux agents municipaux pour leur implication quotidienne dans leur travail de soutien. Ah, de temps en temps, je les tarabuste et il m'arrive même de fulminer car cela ne va comme je voudrais et je suis plus dans l'impatience que dans la patience, et dans la culture du résultat. Mais qui n'a jamais fulminé ? Je suis persuadé que dans cette salle, nous avons tous eu nos moments d'énerverment. Sommes-nous, pour autant, des personnes ayant mauvais caractère ? Je vous laisse juges de la réponse.

Un grand merci, également, aux associations et aux bénévoles : notre commune de Marsac-sur-l'Isle ne serait pas ce qu'elle est, sans leurs interventions régulières. Il convient, une fois encore, de les mettre en valeur ce jour.

Pour pouvoir fonctionner dans leurs activités, les communes font ce qu'elles peuvent en fonction des ressources dont elles disposent. Malheureusement, nos recettes sont souvent chiches alors même que nous avons de plus en plus d'obligations vis-à-vis de nos concitoyens. J'ai travaillé avec un maire, Jean-François BEL qui répétait : « infinis sont nos besoins, limités sont nos moyens » et cette maxime est encore plus d'actualité en ce moment.

Qui plus est, nous devons faire face à une augmentation de règlements tatillons qui ont pour conséquences d'alourdir le coût des équipements ou des services. Beaucoup d'exemples me

viennent à l'esprit, mais comme ils concernent des réalisations récentes, je ne peux les développer ici.

Face à ces obligations, les communes reçoivent-elles suffisamment de subsides pour pouvoir les financer. Que nenni ! Mesdames et Messieurs les Maires, débrouillez-vous dans le cadre de votre budget et, même si on vous oblige à des dépenses supplémentaires via ces contraintes nouvelles, respectez des consignes d'économie. Il est vrai que sur ce point, l'Etat sait magnifiquement nous montrer l'exemple en empruntant pour boucler son fonctionnement et en augmentant régulièrement ses dépenses.

Qui plus est, l'Etat a même réussi un formidable tour de passe-passe en supprimant une recette, la taxe d'habitation qui constituait le seul lien entre l'habitant et sa commune pour les locataires, en la compensant à l'euro près certes la 1<sup>ère</sup> année, mais en prélevant depuis lors et pour la commune de Marsac-sur-l'Isle 33 % des progressions de recettes du foncier bâti quand de nouveaux logements ou de nouvelles activités s'installent soit en 2025 presque 130 000 € et pas loin de 500 000 € en 5 ans.

La Dotation Globale de Fonctionnement perçue par les communes évolue, tous les ans paraît-il, quasiment au rythme de l'inflation. Je veux bien le croire, mais ne peux en juger. En effet, depuis bientôt 10 ans, la Commune ne perçoit plus cette fameuse recette, au motif qu'elle est riche, alors même qu'une bonne part de sa richesse tombe dans les caisses du Grand Périgueux qui, heureusement, a fortement investi sur la Commune. Pour rappel, cette DGF, supérieure à 260 000 € en 2012, s'est tarie en 2018.

Encore un exemple de la pingrerie de l'Etat : le coût d'organisation des élections est supporté par la Commune, pour le compte de l'Etat et celui-ci est censé rembourser à la Commune les frais correspondants. Hélas, le montant accordé n'a pas varié depuis 2006, à savoir 44,73 € par bureau de vote et 10 centimes par électeur inscrit, soit pour Marsac-sur-l'Isle un montant de l'ordre de 450 € alors que le coût en est au moins 4 à 5 fois supérieur.

On lit parfois que le Maire d'une commune est devenu « la femme ou l'homme à tout faire » dans la commune, à portée d'engueulade et d'injures car il ne peut plaire à tout le monde et j'ai eu, au départ, quelques difficultés à accepter ces injures et insultes, mais je me suis cuirassé depuis, et j'espère que les élus du conseil municipal ont pu faire de même car ces insultes s'adressaient également à eux majorité et opposition comprises. Par exemple, comment peut-on reprocher à une municipalité et engueuler les élus pour ne pas avoir éradiqué tous les moustiques ou avoir refusé de privatiser, devant chaque maison, une place de stationnement pour le propriétaire de ladite maison.

L'individualisme est devenu roi et trop souvent, des administrés ne voient la gestion des affaires de la commune qu'en fonction de leurs intérêts particuliers, de ceux de leur quartier et non en fonction de l'intérêt général que celui-ci soit pris en compte au niveau de la Commune ou de l'Agglomération.

Quel rôle le maire exerce-t-il donc ? Certains jours, il fait office, avec l'aide des services, d'assistant social pour convaincre des administrés à déposer des demandes d'aides ou un dossier de surendettement, d'autres jours de conciliateur pour essayer de régler des litiges parfois d'apparence futiles entre voisins, mais qui leur pourrissent la vie, qu'il s'agisse de problèmes de haies ou de chiens aboyeurs, sans que la loi ne lui donne de réelles possibilités d'intervention. D'autres jours encore, il explique les règles d'urbanisme ou il intervient en appui d'administrés pour des dossiers que l'Administration traîne à régler, en se souciant peu des conséquences de l'absence

de réponse aux administrés, ou pour contester des décisions brutales de modification des montants d'imposition réclamés.

Parfois, le Maire, doit prendre, seul, des décisions importantes puisqu'il est, de par la loi, responsable dans bien des domaines, sans avoir pour autant les outils lui permettant d'intervenir efficacement.

Par exemple, il faut décider de l'hospitalisation d'office de personnes présentant un danger pour autrui ou elle-même, et cela nous est arrivé 2 fois sur ces 6 ans. De même, il faut dresser procès-verbal, quand la conciliation s'est avérée impossible pour des constructions illicites et je peux vous dire que le temps de réaction des autorités administratives et judiciaires auxquelles les procès-verbaux sont adressés, est quelque peu long. Encore, le maire peut-il dresser procès-verbal en étant certain que le contrevenant ne se retourne pas physiquement contre lui. Dans un cas, avec un adjoint, nous avons préféré ne pas insister et transmis le dossier aux autorités étatiques qui sont, elles, venues avec un armement lourd.

Tous ces éléments aboutissent à une lassitude passagère mais qui se dissipe vite, tant et si bien que certains m'ont entendu me demander, en paraphrasant Géronte dans les Fourberies de Scapin, ce que « j'étais venu faire dans cette galère ». D'autres fois, j'ai eu envie de dire comme le sculpteur Jean-Baptiste CARPEAUX, relayé par Pierre DAC et surtout Petit Gibus « Si j'aurais su, j'aurais pas venu ».

Heureusement, en contrepartie, interviennent des contentements, assimilables, pour reprendre l'expression de Philippe DELERME, à la « 1<sup>ère</sup> gorgée de bière et autres plaisirs minuscules », lorsque l'on obtient une subvention plus élevée que prévue, lorsqu'un obstacle administratif a pu être levé après de multiples discussions, lorsque le Tribunal Administratif rejette un recours contre une délibération, lorsque des administrés vous informent que grâce au CCAS, ils sont sortis de leur situation financière compliquée.

Et bien évidemment, un très grand plaisir quand le ruban aux couleurs de la République Française est coupé à l'occasion d'une ouverture d'un équipement ou d'une fin de travaux. Désolé, je ne peux vous donner d'exemples, mais vous saurez bien les retrouver.

Ces petits ou grands moments de joie contrebalancent largement les moments de découragement, d'autant plus s'ils sont partagés par les personnes présentes en nombre à ces découvertes du territoire communal, festivités ou cérémonies et je les remercie sincèrement pour le soutien qu'ils manifestent en venant à ces diverses occasions, ce qui permet, en outre d'engager des discussions intéressantes.

Et puis, des souvenirs forts ont marqué ces dernières années, qu'il s'agisse d'une présence en nombre des enfants lors des cérémonies commémoratives, des applaudissements des élèves de l'école élémentaire quand les pompiers sont arrivés pour éteindre le début d'incendie de leur école. L'incendie spectaculaire de la casse automobile a, également, constitué un évènement qui restera dans les mémoires.

Mais, en ce qui me concerne, l'évènement le plus marquant et le plus émouvant est, sans conteste, un moment de mémoire, celui de la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire du massacre de la Barde, en présence de Mme RAM, arrière-petite-fille d'un des fusillés et de ses 3 enfants, et je remercie les autorités présentes à cette cérémonie d'avoir accepté que l'un des enfants RAM les accompagne au moment où ils déposaient une gerbe devant la stèle.

Je ne peux passer sous silence, également, la délibération déclarant l'Isle citoyenne d'honneur de la Commune. Notre rivière est, à l'évidence, à l'origine de l'installation des 1<sup>ers</sup> marsacois arrivés, il y a plus de 18 000 ans, ainsi que les fouilles récentes l'ont fait ressortir.

Je vous avais promis, l'an dernier de vous livrer quelques anecdotes qui sont venues pimenter le fonctionnement de ces années de mandat.

Comme vous le savez peut-être, chaque semaine, un élu est d'astreinte, ainsi qu'un agent des services techniques. Ils interviennent en cas d'urgence, comme lorsqu'un arbre tombe sur la voie publique et qu'il faut le dégager de la voie, lorsqu'une voiture s'est encastrée dans l'ancienne écluse route de Marival alors même qu'elle se situait, jusqu'à fin 2025 sur la Commune voisine ou lorsque, encore, des candélabres arrêtent la course effrénée d'automobilistes.

Mais, de temps en temps, surgissent des « urgences » plus cocasses, parfois navrantes pour lesquelles l'intervention de l'élu d'astreinte ainsi que de l'agent d'astreinte est sollicitée. J'y ajouterai, éventuellement, un petit commentaire humoristique en espérant que cela ne vexe pas les personnes concernées si elles sont dans cette salle :

- Un chevreuil blessé est signalé mais n'est pas retrouvé : une âme charitable a, certainement, pris soin de lui. Dans quel but, on ne sait pas ?
- Des vaches coursacoises commençaient à envahir le territoire marsacois : l'herbe marsacoise est-elle plus verte que l'herbe coursacoise ?
- Un administré était à la recherche de son âne : rassurez-vous, ce n'était pas dans le quartier de l'école
- Des parents ont oublié d'aller récupérer leur enfant : ils n'avaient pas vu l'heure passer, pour quel motif ?
- Des chiens errants, mais comme ils errent, il n'est pas toujours facile de les retrouver et quelquefois quand ils ont pu être attrapés et leurs propriétaires viennent les récupérer et ils repartent ensemble, la queue basse !
- un bouc rentré dans une parcelle privée qui n'était pas celle de son propriétaire, lequel n'en est pas devenu chèvre pour autant
- des lapins blancs angora abandonnés sur le bord de la route : le renard est arrivé trop tard
- Un chauffeur routier ivre qui stationne sur un parking, renverse 2 candélabres, déplace d'une bonne dizaine de mètres une jardinière et manœuvre pour s'empiffer sur un parking

Le plus cocasse qui est arrivé en Mairie et que je laisse à votre imagination pour la suite à donner, concerne la réclamation d'un administré se plaignant, par écrit, du bruit dégagé par ses voisins lors de leurs ébats nocturnes !

## Vœux

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'espérer une amélioration au sein de notre pays et du monde afin que la chienlit évoquée en début de ma prise de parole prenne fin, même si je ne suis pas très optimiste sur ce point.

Que Marsac-sur-l'Isle continue à se développer de la manière la plus harmonieuse possible et qu'elle constitue une commune toujours aussi attractive et agréable à vivre.

Au nom des agents communaux et de l'équipe municipale, je vous présente à toutes et tous, mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Je vous souhaite une santé la meilleure possible, et je sais combien ce point est important pour nombre d'entre nous

Que l'année 2026 vous permette de vous épanouir sur un plan personnel, familial, professionnel et communal.

**Merci pour votre attention.**